



## EXPOSITION CANINE NATIONALE



# AIGREFEUILLE d'AUNIS

## Lac de France

Route aux Moines 17290 Aigrefeuille d'Aunis - N 46° 7'27.022" O 0°54'50.941"

## Dimanche 19 Mai 2024

## RENSEIGNEMENTS

05 46 83 32 23  
06 81 38 91 31  
donniou@wanadoo.fr  
stands commerciaux  
05 46 95 06 12

**Entrée gratuite**  
**Remise des prix :**  
**15h30**  
**Sortie libre**  
(sauf meilleurs de race)

Entrée des chiens  
à partir de 8 h 00  
Début des jugements  
à 9 h 00  
Jugements avec horaires.

Bar et restauration  
rapide dans l'enceinte  
de l'exposition.  
**RESTAURANT**  
à proximité

## Cadeau accueil à retirer au secrétariat

**COUPE et PLAQUE DE CHENIL** aux CACS, RCACS  
1<sup>er</sup> exc classe jeune - classe champion - classe vétérân

**PLAQUE DE CHENIL jusqu'au 4<sup>e</sup> Exc.**

**COUPE** aux 3 meilleurs : meutes – lots d'affixe – lot de reproducteurs – paire – couple  
**COUPE** au meilleur Baby, Puppy, Vétérân, chien de race française

**Récompense à chaque meilleur de race remis à la sortie du ring d'honneur**

## SEANCE DE CONFIRMATIONS SEULES

Le samedi 18 après midi  
remplir uniquement 4<sup>e</sup> page

**BREATH et TAN - Samedi après midi - Organisé par le Club du Bulldog**

Engagement sur scc expo, pour les races bulldog, bouledogue français, carlin, dogue de bordeaux, épagneul japonais, épagneul king charles, épagneul pékinois, griffon belge, griffon bruxellois, shih tzu et terrier de boston



**Exposition sans cage**

Les engagements sont à adresser, accompagnés de votre règlement à :

Cédia - Exposition d'Aigrefeuille  
67 rue du général Leclerc - 67202 WOLFISHEIM  
renseignements : donniou@wanadoo.fr

Engagements possibles sur Internet: <https://cedia.fr>

Engagements en ligne - paiement sécurisé  
l'Association Canine demande 1 € supplémentaire  
par paiement sur internet pour les frais bancaires

**CLÔTURE : 30 AVRIL 2024 DATE DE RECEPTION**



Avec attribution  
du CACS de la SCC

En partenariat avec



Engagement en classe Champion : joindre **obligatoirement** la photocopie du titre homologué avant la date de clôture des engagements

Engagement en classe Travail : joindre **obligatoirement** la photocopie de l'attestation délivrée par la SCC permettant l'engagement dans cette classe avant la date de clôture des engagements

**ATTENTION** : Si ces justificatifs ne sont pas joints à la demande d'engagement ou au plus tard à la clôture des engagements, le chien sera automatiquement inscrit en classe ouverte.

<b>Groupe 01</b>	19/05/2024
Berger australien, Berger blanc suisse, <b>Bouvier d'Australie</b> <sup>spé</sup> , Chien-loup tchécoslovaque, <b>Kelpie australien</b> <sup>spé</sup>	BRASSAT LAPEYRIERE Jean-Louis
<i>Races non citées</i>	LASSELIN Jean-Pierre
Berger de Beauce, Berger de Picardie, Bergers allemands, Bergers de Brie, Bergers hollandais, Chiens de berger belge, Welsh Corgis	ROSER Solange
<b>Berger des Shetland</b> <sup>spé</sup> , Bergers des Pyrénées, Chien de berger catalan, Colleys	THEBAULT Michel
<b>Groupe 02</b>	19/05/2024
<i>Races non citées</i>	BARDET Joëlle
<b>Bouvier Suisse</b> <sup>spé</sup> , Dogue du Tibet, Saint Bernard	ERNOULT Véronique
Berger du Karst, Berger du Caucase, Berger d'Asie centrale, Berger de Bosnie-Herzégovine et de Croatie, Bulldog anglais, Bulldog Continental, Bullmastiff, Mâtin napolitain, Pinscher, Schnauzer, Terre Neuve	LASSELIN Jean-Pierre
Chien de montagne des Pyrénées, Mâtin des Pyrénées	THEBAULT Michel
<b>Groupe 03</b>	19/05/2024
Bull Terriers, Cesky Terrier, Fox-Terriers, Staffordshire Bull Terrier, Welsh Terrier, Kerry blue Terrier	DUPOUY Sylvie
<b>Terrier de chasse allemand</b> <sup>spé</sup> , <i>Races non citées</i>	MARCILLAUD Anne
Terrier du Yorkshire	SALLET Christian
<b>Groupe 04</b>	19/05/2024
Teckels	DUPOUY Sylvie
<b>Groupe 05</b>	19/05/2024
Basenji, Chien de Canaan, Chien du Pharaon, Cirneco de l'Etna, Podencos	MAGRE Christian
<i>Races non citées</i>	ROSER Solange
<b>Groupe 06</b>	19/05/2024
Beagle, Beagle Harrier, Harrier	MARQUIS Pierre-Yves
<i>Races non citées</i>	SALLET Christian
<b>Groupe 07</b>	19/05/2024
Braque allemand, Braque d'Auvergne, Braque du Bourbonnais, Braque Saint Germain, Braques hongrois, Epagneul bleu de Picardie, Epagneul de Pont-Audemer, Epagneul français, Epagneul picard, Epagneuls bretons, Epagneuls de Münster, Langhaar, Pointer, <b>Setter anglais</b> <sup>spé</sup>	BOUEE Pascal
<i>Races non citées</i>	FAVRE René
<b>Groupe 08</b>	19/05/2024
Barbets, Chien d'eau américain, Cockers américains, Cockers anglais, Spaniels, <i>Races non citées</i>	FAVRE René
Golden, Labrador, Retrievers	MUSEREAU Yannick
<b>Groupe 09</b>	19/05/2024
Bichons, Bouledogues français, Caniches, Chiens chinois à crête, Epagneul tibétain, Chihuahuas, Coton de Tuléar, Epagneuls continentaux, Epagneuls japonais, King et Cavaliers King Charles spaniels, Pékinois, Griffon belge	BOTTUSSI-JOCQUEL Céline
Lhassa apso, Shih tzu, Terrier du Tibet, Kromfohländer, Petit chien lion, Petit brabançon, Terrier de Boston, <i>Races non citées</i>	SALLET Christian
<b>Groupe 10</b>	19/05/2024
Azawakh, Barzoï, Petit lévrier italien, Saluki, Sloughi, Whippet, <i>Races non citées</i>	MAGRE Christian

\* La liste des juges et la répartition des races peuvent être modifiées selon le nombre des engagements et la disponibilité des juges

# DEMANDE D'ENGAGEMENT A L'EXPOSITION

## EXPOSITION CANINE NATIONALE AIGREFEUILLE D'AUNIS 19 MAI 2024

Une seule feuille par chien, un chien par feuille (Photocopies acceptées)

Cadre réservé à la Société

Remplissez cette feuille lisiblement et envoyez-la à **Cédia - Exposition d'Aigrefeuille - 67 rue du Général Leclerc - 67202 WOLFISHEIM avant le 30 avril 2024**

Joindre impérativement : - votre règlement à l'ordre de la A.C.T. du 17  
- la photocopie des justificatifs (champion et travail)  
- la photocopie du certificat de vaccination antirabique pour les chiens de 2<sup>e</sup> catégorie ou provenant de l'étranger.

les propriétaires de chiens appartenant à la 2<sup>e</sup> catégorie devront se mettre en conformité avec la loi du 6 janvier 1999

N° Identification : \_\_\_\_\_ N° Livre d'Origines : \_\_\_\_\_  
puce ou tat.

Nom du chien : \_\_\_\_\_

Race : \_\_\_\_\_

Variété : \_\_\_\_\_ Taille : \_\_\_\_\_ Couleur : \_\_\_\_\_ Poil : \_\_\_\_\_ Poids : \_\_\_\_\_

### Précisions indispensables pour les races suivantes

<b>Variété</b> : Berger Belges, des Pyrénées, Welsh-Corgi, Parson/Jack Russell, Chien Courant du Jura, Braque Français, Retrievers, Bouledogue Français, Bichons, Chiens Chinois.	<b>Taille</b> : Schnauzers, Pinschers, Caniches, Parson/Jack Russell, Spitz, Teckels, Braques Français, Podenco Portugais, Bull Terrier, Chiens à peau nue.	<b>Couleurs</b> : Bergers de Brie, Belges, Dobermanns, Boxers, Schnauzers, Dogues, Allemands, Spitz, Elkound, Cockers, Caniches, Chow-Chow, Bouledogues, Carlins, Pinschers, Puli, Épagneuls Bretons, Setter Irlandais, Cavalier King Charles.	<b>Poil (nature ou longueur)</b> : Berger Allemand, Berger Blanc Suisse, Collies, Bergers des Pyrénées et Hollandais, Chien de Montagne Portugais, Saint-Bernard, Fox-Terriers, Teckels, Podencos Portugais et Ibicencos, Braque de Weimar, Braque Hongrois, Segugios Italianos, Retrievers, Chien d'Eau Portugais, Bichons, Chihuahua, Petit Chien Russe.	<b>Poids</b> : Pékinois, Epagneul Japonais, Epagneul nain Continental
---	---	--	--	---

Date de naissance : \_\_\_\_\_ Sexe : \_\_\_\_\_

Nom du père : \_\_\_\_\_

Nom de la mère : \_\_\_\_\_

Producteur : \_\_\_\_\_

(propriétaire de la lice à la saillie)

Propriétaire M. Mme Mlle \_\_\_\_\_

Adresse : \_\_\_\_\_

Code Postal : \_\_\_\_\_ Ville : \_\_\_\_\_ Pays : \_\_\_\_\_

Téléphone : \_\_\_\_\_ Mail : \_\_\_\_\_

Indispensable pour recevoir votre accusé de réception

Classe d'engagement : Intermédiaire  Ouverte  Travail  Champion  Jeune  Puppy  Baby  Vétéran   
Ne Concourant pas  Meute  Lot d'Affixe  Lot de Reproducteur  Confirmation avec exposition   
Couple  avec \_\_\_\_\_ Paire  avec \_\_\_\_\_

Tout chien dont la classe n'aura pas été précisée sera inscrit d'office dans la classe correspondant à son âge

TOUT ENGAGEMENT NON ACCOMPAGNÉ DE SON RÈGLEMENT SERA REFUSÉ - CLÔTURE : 30 avril 2024 (date de réception)

PARTICIPATION AUX FRAIS	Non adhérent	Adhérent ACT du 17/34	Sommes adressées
1 <sup>er</sup> chien (catalogue numérique compris)	39,00 €	34,00 €	
2 <sup>e</sup> chien	34,00 €	29,00 €	
3 <sup>e</sup> chien et suivants	31,00 €	26,00 €	
Baby, Puppy, Vétéran (Doivent être les derniers inscrits)	21,00 €	16,00 €	
Chien ne concourant pas (doit accompagner un chien engagé)	10,00 €	10,00 €	
Meute d'au moins 6 chiens (Donnant droit à l'engagement de 6 chiens en individuelle)	71,00 €	71,00 €	
Chien supplémentaire dans la meute	11,00 €	11,00 €	
Paire, Couple	10,00 €	10,00 €	
Lot d'Affixe, Lot de reproducteur	10,00 €	10,00 €	
Réservation catalogue papier		5,00 €	
Cotisation de l'ACT du 17 (facultatif) Simple: 10 € - Couple: 15 €			
Ci-joint le règlement des engagements ci-dessus désignés par : Mandat <input type="checkbox"/> Chèque <input type="checkbox"/> C.C.P <input type="checkbox"/> Les chèques devront être établis au nom de : ACT du 17			
		Total	

Attention : pour bénéficier du tarif dégressif, tous les chiens doivent appartenir au même propriétaire.

### Exposition sans cage

#### ATTESTATION

Je déclare sincères et véritables les renseignements figurant ci-dessus. J'accepte d'une façon absolue et sans réserve tous les articles du règlement de cette exposition que j'ai reçu et dont j'ai pris connaissance. En conséquence, j'exonère spécialement et entièrement la Société de toute responsabilité du fait d'accidents (blessures, morsures, vol, maladies et dommages divers) survenus à mon chien ou causés par lui ou à moi-même. Je certifie sur l'honneur que mon chien ou mon chenal ne sont pas, à ma connaissance, au jour où est signé cet engagement, atteints de maladies contagieuses et m'engage à ne pas le présenter si de telles maladies venaient à se déclarer avant cette exposition.

En cas de fausse déclaration, j'accepte d'ores et déjà de me voir appliquer les sanctions prévues par le règlement, notamment la disqualification de mon chien et mon exclusion de toute manifestation patronnée par la S.C.C.

Je reconnais être responsable du bien-être du chien que je présente et je m'engage à ne pas le placer dans une situation potentiellement dangereuse pour son bien-être ou sa santé, comme par exemple le laisser dans la voiture par temps chaud ou froid et/ou le traiter de manière cruelle. J'ai bien pris connaissance que le non-respect de cette règle entraînera mon exclusion de l'exposition en cours et l'ouverture par la SCC d'une procédure disciplinaire à mon encontre.

Fait à \_\_\_\_\_

le \_\_\_\_\_ Signature du propriétaire :

Engagements possibles sur Internet : <https://cedia.fr>

Engagements en ligne - paiement sécurisé

Seuls les engagements payés seront retenus

L'Association Canine demande 1 € supplémentaire par paiement sur internet pour les frais bancaires

Votre e-carte d'exposant vous sera adressée par mail quelques jours avant l'exposition.

TOUT ENGAGEMENT NON ACCOMPAGNÉ DE SON RÈGLEMENT ou DONT LE RÈGLEMENT SERAIT INCOMPLÈT SERA RETOURNÉ

CONFIRMATIONS SEULES samedi après midi : remplir uniquement 4<sup>e</sup> page

Adhérent Association Canine Territoriale de Charente Maritime :  
n° de carte 2024 : \_\_\_\_\_



**L'exposition se tiendra à Aigrefeuille d'Aunis le 19 Mai 2024**

**HORAIRES D'ENTRÉE ET DE JUGEMENT** - L'accès de l'exposition est ouvert aux chiens à partir de 8h00. Les jugements se dérouleront selon les horaires qui vous seront communiqués avec votre e-carte. Les confirmations seules se dérouleront le samedi après midi.

**LOGEMENT** - Quelques cages non numérotées seront mises à disposition des exposants. Il est formellement interdit de placer de la paille dans les cages : seules les couvertures sont admises (sauf pour les meutes).

**SORTIE DES CHIENS** - Sortie libre après les jugements, sauf pour les meilleurs de race qui devront se rendre sur le ring d'honneur. **BAR RESTAURATION RAPIDE À L'INTÉRIEUR DE L'EXPOSITION.**

**AFFICHAGE** - Les éleveurs sont autorisés à faire figurer sur un panneau de 45 cm de hauteur x 35 cm de largeur : le nom, l'adresse et le numéro de téléphone de l'élevage ; les principales récompenses obtenues par l'élevage ; l'annonce de portées à vendre. Un seul panneau est autorisé par cage.

Toute distribution de prospectus quels qu'ils soient est rigoureusement interdite dans l'enceinte de l'Exposition.

**TOILETTAGE** - Il est interdit de préparer le chien dans le hall de l'exposition en utilisant des substances ou du matériel quelconque. Seul l'usage du peigne ou de la brosse est autorisé. Il est interdit de traiter la robe, la peau ou la truffe avec quoi que ce soit qui en modifie la structure, la couleur ou la forme. Il est interdit de laisser un chien attaché sur la table de toilette plus longtemps que ne l'exige sa préparation.

**PRESENTATION** : Il est précisé que le chien ne peut être présenté que par une seule personne, **ce qui exclut tout double « Handling »**, c'est-à-dire qu'il est interdit par tout autre personne d'appeler ou d'exciter le chien à l'extérieur du ring avec tout objet, sifflet ou autre gesticulation. Le juge est chargé de faire respecter cette règle soit par le commissaire de ring soit par les organisateurs de l'exposition. Il pourra, en cas de non respect, disqualifier le chien et consignera le motif sur son carnet de juge.

**SERVICE VÉTÉRINAIRE** - Le Service Vétérinaire sera assuré par un Docteur - Vétérinaire de service qui a tous pouvoirs pour se prononcer sur l'acceptation, le refus ou le renvoi tant à l'entrée qu'au cours de l'Exposition :

- des chiens paraissant malades ou atteints de maladies de peau,
- des chiens aveugles, sourds ou estropiés,
- des chiens monorchides, cryptorchides ou atteints de malformations,
- des chiennes visiblement pleines, en état de lactation ou accompagnée de leurs petits,
- des chiens dangereux.

La décision du Service Vétérinaire est sans appel (voir Avis aux Exposants).

**ANNULLATION** - En cas d'impossibilité d'ouvrir l'Exposition pour des raisons majeures, indépendantes de la volonté des organisateurs, les droits d'engagement ne seront pas remboursés, attendu que la Société organisatrice devra couvrir les frais d'organisation qu'elle a engagés.

**ENGAGEMENTS** - Les chiens doivent être la propriété de l'Exposant et peuvent être présentés par toute personne de son choix à l'exception de celles qui sont sous le coup d'une sanction d'exclusion des manifestations canines. Pour les juges, se conformer au règlement des juges.

- Seront refusés :
- a) les inscriptions parvenues après la date de clôture des engagements,
  - b) les engagements "au poteau" le jour de l'exposition,
  - c) toutes modification ou inscriptions dans d'autres classes intervenant le jour de l'exposition, exception faite pour la classe de lot ou classe d'élevage ou des erreurs de transcription de l'organisation.

**CLASSES D'ENGAGEMENT**

**Les bornes minimum et maximum des classes sont calculées par rapport au jour de naissance et au jour du jugement.**

**• CLASSES INDIVIDUELLES**

**INTERMÉDIAIRE** - Pour les chiens âgés de 15 mois à moins de 24 mois. Cette Classe donne droit à l'attribution d'un C.A.C.S. en concurrence avec les Classes Travail et Ouverte.

**OUVERTE** - Pour les chiens ayant atteint l'âge minimum de 15 mois.

Cette classe donne droit à l'attribution du C.A.C.S. en concurrence avec les Classes Travail et Intermédiaire.

**TRAVAIL** - Pour les chiens ayant atteint l'âge minimum de 15 mois et titulaires de l'attestation permettant l'engagement en classe travail (la récompense doit être obtenue avant la date de clôture des engagements, la photocopie doit être jointe à l'engagement). Cette classe donne droit à l'attribution du C.A.C.S. en concurrence avec les Classes Ouverte et Intermédiaire.

**CHAMPION DE BEAUTÉ** - Réserve exclusivement aux chiens âgés d'au moins 15 mois, déclarés Champions de Beauté Nationaux des Pays Membres de la F.C.I. et Champions Internationaux de la F.C.I. au plus tard à la date de clôture des engagements (la photocopie doit être jointe à l'engagement).

Cette classe ne donne pas droit à l'attribution du C.A.C.S.

**JEUNES** - Pour tous chiens âgés de 9 mois à moins de 18 mois. Cette classe peut donner droit à l'attribution du qualificatif Excellent et non au C.A.C.S. Le 1<sup>er</sup> excellent peut obtenir le CACS-J.

**PUPPY** - Pour les chiens âgés de 6 mois à moins de 9 mois.

**BABY** - Pour les chiens âgés de 4 mois à moins de 6 mois.

Ces classes ne donnent pas droit à l'attribution d'un qualificatif ; le juge formule simplement une appréciation sur le chien (par ordre décroissant : Très Prometteur, Prometteur, Assez Prometteur, insuffisant). Elles ne donnent pas lieu à un classement.

**VÉTÉRAN** - Pour les chiens ayant atteint l'âge minimum de 8 ans. Cette classe ne donne pas droit à l'attribution du C.A.C.S. Le 1<sup>er</sup> excellent peut obtenir le CACS-V.

**AUTRES CLASSES**

**MEUTES** - Réserve aux Races des Groupes 3 - 4 - 6 soumises au travail dans l'utilisation chasse. Le lot doit être composé de 6

chiens au minimum, de même race, variété, poil et taille (sauf Nains et Kaninchen), sans distinction de sexe et appartenant au même propriétaire ou équipage.

**LOT D'AFFIXE** - (Classe pouvant être constituée sur place). Pour au moins trois et au plus 5 chiens de mêmes race et variété, sans distinction de sexe, déjà engagés dans une classe individuelle, nés chez le même producteur mais pouvant appartenir à des exposants différents. Le classement, qui tient compte de l'homogénéité, sera fait par un juge unique sur le ring d'honneur.

**LOT DE REPRODUCTEUR** - (Classe pouvant être constituée sur place). Pour un sujet mâle ou femelle, accompagné de 3 (minimum) à 5 (maximum) de ses descendants directs au 1<sup>er</sup> degré.

**COUPLE** - Pour deux chiens de même race et variété, de sexe différent, appartenant au même propriétaire et engagés dans une classe individuelle.

**PAIRE** - Pour deux chiens de même race et variété, de même sexe, appartenant au même propriétaire et engagés dans une classe individuelle

**CHIENS "NE CONCOURANT PAS"** - Pour les chiens âgés de 4 mois minimum, titulaires d'un Certificat de Naissance ou inscrits à un Livre des Origines reconnu par la F.C.I. et qui ne participent pas à l'exposition. Le carnet de santé de ce chien doit être en règle. Ces chiens figurent au catalogue mais ne sont pas examinés par le juge.

**RÈGLEMENT DES ENGAGEMENTS** - le montant des engagements doit être adressé en même temps que la feuille d'engagement à l'ordre de l'ACT du 17. Sur internet, seuls les engagements payés seront pris en compte

**CLÔTURE DES ENGAGEMENTS** : 30 avril 2024. Tout engagement parvenant après cette date sera refusé et remboursé sous déduction d'une somme de 10 % pour frais de Secrétariat.

**REFUS OU EXCLUSIONS :**

- 1<sup>er</sup> des engagements :
- des chiens n'ayant pas atteint l'âge de 4 mois la veille de l'ouverture de l'exposition.

La Société se réserve le droit de refuser tous engagements qu'elle croirait ne pas devoir admettre et de les rembourser même après les avoir acceptés.

- 2<sup>e</sup> des chiens. - (A leur entrée ou en cours d'exposition) :
- a) ceux refusés par le "Service Vétérinaire" ;
  - b) ceux qui auraient été substitués aux chiens réellement engagés.
- Les engagements dans ces cas ne seront pas remboursés.
- c) ceux non engagés dont l'entrée dans l'enceinte de l'Exposition est formellement interdite ;
  - d) ceux dont l'engagement "au poteau" serait demandé.

**JUGEMENTS** - Les juges officient seuls sous leur responsabilité personnelle. Ils peuvent être assistés dans leur ring d'un secrétaire, d'un commissaire de ring, et si besoin est, d'un interprète, fonctions qui, en aucun cas, ne peuvent être tenues par un Juge qualifié ou stagiaire ou Expert confirmateur de la race considérée.

Un Juge défaillant peut être remplacé par son suppléant ou tout autre Juge qualifié pour la même race.

Un deuxième Juge sera désigné si le nombre d'engagements dépasse 80 chiens par journée d'exposition.

En aucun cas un Juge ne pourra, à la demande de l'exposant, juger le chien dans une autre classe que celle dans laquelle il a été engagé.

Les jugements sont sans appel et définitifs dès que prononcés. Les chiens peureux ou agressifs seront automatiquement éliminés par le Juge.

En aucun cas les chiens absents au moment du jugement ne seront examinés par la suite, mais le juge a la faculté de l'examiner, de lui attribuer un qualificatif officiel sans le classer. Lorsque le coup de feu est obligatoire, celui-ci doit être tiré à l'extérieur du hall

**C.A.C.S. :** Le C.A.C.S. ne peut être accordé qu'à un chien classé 1<sup>er</sup> "EXCELLENT" en CLASSE OUVERTE, INTERMÉDIAIRE ou TRAVAIL, à condition qu'il soit de mérite exceptionnel (cette récompense n'accompagnant pas automatiquement la première place).

Les Juges font les propositions de C.A.C.S. d'après les mérites absolus des chiens, sans avoir à vérifier si ceux-ci remplissent les conditions d'âge et d'inscription à un Livre d'Origines reconnu. Il appartient à la S.C.C. de s'assurer, pour l'homologation du C.A.C.S., que les chiens satisfont aux conditions imposées.

Si le chien classé 2<sup>e</sup> Excellent est de qualité équivalente à celui ayant obtenu le C.A.C.S., il peut lui être accordé la R.C.A.C.S. La R.C.A.C.S. peut être convertie en C.A.C.S. si le chien proposé pour le C.A.C.S. :

- a) ne peut prétendre à l'homologation de cette récompense en raison de son âge ou de ses origines.
- b) s'il a déjà le titre de Champion National de Beauté.

Après avoir décerné le C.A.C.S., pour attribuer la Réserve de C.A.C.S., le juge devra appeler sur son ring le second de la classe dans laquelle il aura attribué le C.A.C.S. et le mettre en concurrence avec les 1<sup>ers</sup> Excellent des deux autres classes.

Les récompenses décernées ne seront valables qu'après leur homologation par la S.C.C. en ce qui concerne le C.A.C.S.

**CACS-J et CACS-V :** Les seuls chiens entrant en ligne de compte pour l'octroi du CACS-J et CACS-V de la SCC sont ceux qui ont obtenu au minimum « 1<sup>er</sup> EXCELLENT » en classe Jeune et en respectivement en classe Vétéran. L'octroi du CACS-J et du CACS-V de la SCC n'est pas automatiquement et obligatoirement lié à l'obtention du « 1<sup>er</sup> EXCELLENT ». Aucune Réserve CACS-J V de la SCC ne peut être octroyée.

**MEILLEUR CHIEN DE CHAQUE RACE** - le chien et la chienne proposés pour le C.A.C.S. concourent pour le titre de Meilleur de Race, ainsi que le (la) Meilleur(e) Jeune ayant reçu le qualificatif «Excellent» dans la classe jeune, le (la) Meilleur(e) Cl. Champion ayant reçu le qualificatif «Excellent», et le (la) Meilleur(e) vétéran ayant reçu le qualificatif «Excellent».

**MEILLEUR CHIEN DE CHAQUE GROUPE** - Les chiens désignés "Meilleur de Race" seront réunis par groupes pour la désignation du Meilleur Chien de chaque Groupe.

**MEILLEUR CHIEN DE L'EXPOSITION** - Les meilleurs chiens de chaque groupe concourront en fin d'exposition pour le titre de Meilleur Chien de l'Exposition.

Dans le cas d'une exposition sur 2 jours, les propriétaires des «Meilleurs de Groupes» de la 1<sup>re</sup> journée s'engagent en conséquence à être présents à l'Exposition le 2<sup>e</sup> jour.

**CONFIRMATIONS**

Seuls les juges français peuvent assurer la confirmation. Votre chien doit être identifié très lisiblement et vous devez le présenter avec sa fiche d'identification et son certificat de naissance de la Société Centrale Canine, ainsi que le formulaire d'examen de confirmation correctement rempli.

Une liste des modifications intervenues après l'édition du catalogue sera affichée au secrétariat de l'exposition.

Age minimum exigé pour la confirmation : **12 mois sauf**

- 1<sup>er</sup> Gr. Bergers Allemand et de Brie, Bouvier des Flandres 15 mois
- 2<sup>e</sup> Gr. Schnauzer Géant, Dogues Allemand, de Bordeaux, du Tibet, Mastiff, Bullmastiff, Mâtin Napolitain, Montagne et Mâtin des Pyrénées, Fila Brasileiro, Mâtin Espagnol, Chien de Montagne Portugais, Rafeiro de Alentejo, Castro Laboreiro, St-Bernard, Terre-Neuve, Landseer, Léonberg, Dobermann, Rottweiler, Howawart, Cane Corso, Grand Bouvier Suisse, Bouvier Bernois, Presa Canario, Dogue Marjorquin, Fila de Saint Miguel, Tosa, Cao de Gado Transmontano, Broholmer 15 mois
- 3<sup>e</sup> Gr. Staffordshire américain 15 mois
- 4<sup>e</sup> Gr. Teckels 15 mois
- 5<sup>e</sup> Gr. Chien du Pharaon, Cirneco de l'Etna, Podengo Portugais (moyen et grand), Podenco Canario, Podenco Ibicenco, Samoyède, Akita Inu, Akita Américain, Esquimau du Groenland 15 mois
- 6<sup>e</sup> Gr. Rhodesian Ridgeback, Dalmatien 15 mois
- 8<sup>e</sup> Gr. Retrievers 15 mois
- 9<sup>e</sup> Gr. Épagneuls Pékinois et Japonais 10 mois
- 10<sup>e</sup> Gr. Afghan, Saluki, Barzoi, Deerhound, Irish Wolfhound, Galgo, Greyhound, Magyar Agar, Azawakh, Sloughi, Chart Polski 15 mois
- Race non reconnue FCI Alano Espagnol 15 mois

**RÉCLAMATIONS** - Toutes réclamations fondées sur ce présent Règlement, à l'exception de celles concernant les jugements, attendu que ceux-ci sont sans appel, devront être formulées par écrit dans l'heure de l'événement qui les auront motivées et être accompagnées d'une caution de 90 € qui restera acquise à la Société organisatrice si après examen elles sont reconnues sans fondement. Tous les cas non prévus au présent Règlement et toutes contestations relatives à son interprétation seront jugés par le Comité de l'Exposition.

**SANCTIONS** - Pourront être exclus temporairement ou définitivement des Expositions et Concours organisés par la Société Centrale Canine, avec extension possible aux manifestations organisées par ses Associations affiliées :

- a) les Exposants qui se rendront coupables de faits contre l'honneur ;
- b) ceux qui auront fait une fausse déclaration
- c) ceux qui auront fait subir à leur chien toute opération susceptible de tromper sur sa qualité ;
- d) ceux qui, par leur langage, leurs écrits, leurs actes, nuiraient au succès de l'Exposition ou porteraient atteinte au prestige des Juges et de la Société Centrale Canine.
- e) ceux qui auront introduit subrepticement un chien non engagé, ou remplacé un chien engagé par un autre ;
- f) ceux qui auront quitté l'Exposition avant l'heure fixée.

Les sanctions seront prononcées conformément aux articles 30 à 36 du Règlement intérieur de la Société Centrale Canine.

**RESPONSABILITÉ** - La Société organisatrice décline toute responsabilité du chef de vol, perte, fuite, maladie, mort des animaux exposés, morsures occasionnées par eux, etc. et cela en quelque cas ou pour quelque cause que ce soit.

Les exposants étant seuls responsables, dans l'enceinte de l'Exposition, des accidents et autres dégâts occasionnés par leurs chiens tant à des tiers qu'à eux-mêmes, la Société organisatrice ne peut en aucun cas être reconnue responsable en leur lieu et place. Par le seul fait de l'engagement de leurs chiens, les exposants acceptent d'une façon absolue, sans conditions ni réserves, tous les articles du présent Règlement dont ils reconnaissent avoir pris connaissance en signant la feuille d'engagement.

**TRÈS IMPORTANT**

**Avis aux Exposants résidant à l'Étranger**

I - Le Service des Douanes est susceptible d'exiger d'une personne se présentant au bureau de douane français avec plusieurs chiens, l'établissement d'un acquit à caution et le versement des frais correspondants.

II - L'entrée en France n'est autorisée que pour les chiens âgés d'au moins trois mois, sous réserve de la présentation au bureau de douane d'entrée en France, d'un certificat délivré par un Vétérinaire officiel du pays d'origine attestant que les vaccinations contre la rage, la maladie de Carré et l'hépatite contagieuse ont été effectuées depuis plus d'un mois et moins d'un an, ou qu'un rappel de ces vaccinations a été effectué depuis moins d'un an. Pour les animaux âgés de plus d'un an accompagnant les voyageurs en transit, importés temporairement ou réimportés après une exportation temporaire, le certificat de vaccination antirabique est seul exigé.

Le certificat devra avoir été authentifié par les Autorités vétérinaires du pays d'origine et garantir que l'animal a bien été vacciné par un procédé autorisé dans ce pays. Une traduction officielle en langue française du certificat devra également être présentée. En l'absence de ces documents, les chiens seront refoulés.

III - Il y a lieu de présenter ces mêmes documents pour accéder à l'Exposition. Par ailleurs, les chiens doivent être en parfait état de santé. Les origines de chacun d'eux devront pouvoir être justifiées à tout moment. Le Vétérinaire officiel désigné par l'Administration peut refuser l'admission des chiens à l'Exposition en cas de non-conformité aux conditions sanitaires.

Règlement complet des expositions sur le site SCC :

<https://www.centrale-canine.fr/articles/reglement-des-expositions>

